

# La Fondation

en droit Liechtensteinois

L'auteur de la présente brochure, Me. Alfred Buhler, possède une étude d'avocat et un bureau fiduciaire Heiligkreuz 14, FL-9490 Vaduz, Principauté du Liechtenstein.  
Téléphone: (075) 2 23 34, Télex: 77 883

# Table de Matières

A	La Principauté du Liechtenstein . . . . .	5
B	La loi Hechtensteinoise sur les personnes et les sociétés (LPS). . . . .	7
C	La fondation . . . . .	9
I.	Concept et nature juridique. . . . .	9
II.	Objet et formes. . . . .	9
	1. Fondation familiale. . . . .	10
	a) Fondation exclusivement familiale	
	b) Fondation familiale mixte	
	2. Fondation d'utilité publique . . . . .	10
	3. Fondation de prévoyance sociale pour le personnel . . . . .	10
	4. Fondation ecclésiastique. . . . .	11
III.	Constitution. . . . .	11
	1. Constitution. . . . .	11
	2. Documents requis. . . . .	12
	a) Acte de fondation et statuts . . . . .	12
	b) Modifications de l'acte de fondation . . . . .	12
	c) Statuts complémentaires et règlements . . . . .	13
	3. Patrimoine. . . . .	13
	4. Nom (Désignation). . . . .	14
	5. Inscription sur le Registre des fondations et dépôt de l'acte de fondation et des statuts . . . . .	14
	a) Inscription sur le Registre des fondations	14
	b) Dépôt de l'acte de fondation et des statuts	15
IV.	Organisation. . . . .	16
	1. Le fondateur. . . . .	16
	2. Conseil de fondation. . . . .	16
	a) Ses fonctions. . . . .	16
	b) Nomination de ses membres . . . . .	17
	c) Sa responsabilité. . . . .	18

3. Collateurs	18
4. Curateur	18
5. Contrôle	18
6. Représentation	19
V. Bénéficiaires	19
1. Bénéficiaires à droits actuels et à droits virtuels	20
2. Désignation des bénéficiaires	20
3. Droits des bénéficiaires	20
4. Naissance et extinction des bénéfices	21
5. Registre des bénéficiaires	22
VI. Responsabilité	22
VII. Comptabilité	22
VIII. Révocation	22
IX. Dissolution et fin	23
X. Contestation	24
XL Impôts et taxes	25
1. Taxes de constitution	25
a) Droit de timbre	25
b) Droits de dépôt et d'enregistrement	25
2. Impôts annuels	25
3. Imposition des bénéficiaires	26
Sources de droit	27